



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2015

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Du Garay, Folio, Monier.

MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Michalon, Rousset, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : Mme Buffay à M Veissiere

Absent : M Magne

Secrétaire de séance : Mme Valérie Anglaret

Ordre du jour :

- Gestion des déchets,
- Modification des statuts d'Ardes Communauté
- Aide financière voyage scolaire collège Liziniat
- Désignation référent communal « ambroisie »
- Points divers

L'an deux mil quinze, le 19 janvier à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la conduite de Bernard VEISSIERE, Maire.

GESTION DES DECHETS :

Intervention de Christophe CHABRIER, chargé de mission à Ardes Communauté sur la gestion des déchets :

Mettre en place la collecte des cartons des gros producteurs à Ardes-sur-Couze

Lors de la collecte hebdomadaire, les agents du service « gestion des déchets » d'Ardes communauté ont constaté la présence de cartons en grand nombre dans les bacs situés sur la commune d'Ardes sur Couze. Ce sont principalement les gros cartons du type *cartons* de déménagement ou cartons de livraison qui sont concernés. Les cartons de petite taille et les cartonnettes doivent aller dans les points d'apport volontaires de la commune pour le tri sélectif. Actuellement la plupart des producteurs de cartons ne font pas l'effort d'amener leurs gros cartons à la déchetterie à Planove et les déposent dans les bacs dédiés aux ordures ménagères résiduelles. C'est une nuisance car les bacs sont encombrés par ce type de déchets alors qu'Ardes communauté souhaite que seuls les déchets ultimes y soient déposés afin de réduire les tonnages collectés. En effet les cartons collectés avec les ordures ménagères sont un coût important (355 € la tonne ordures ménagères) alors que collectés en déchetterie, ils sont recyclés et génèrent une recette à la collectivité allégeant ainsi la Taxe prélevée aux contribuables.

A Ardes-sur-Couze, les gros producteurs de cartons sont facilement identifiables (Auvergne Electronique /VPTI/Commerçants/Petit casino/Maison de retraite/Autres...); leur implication est indispensable pour le bon déroulement de l'opération. Les élus d'Ardes-sur-Couze proposent donc de les rencontrer afin de leur expliquer la démarche. Ardes Communauté propose d'aider à la mise en place d'une collecte de ces types de cartons en mettant à la disposition de la commune d'Ardes-sur-Couze le local poubelle situé au Centre touristique du Cézallier qui pourrait être un local où les producteurs de cartons apporteraient en direct leurs « gros cartons » après les avoir aplatis et pliés. Afin d'avoir un deuxième lieu proche du Centre, M. Bourdiol propose aussi de mettre à disposition la cave de la rue du Vallat propriété communale. Pour ces 2 endroits de petits aménagements sont à prévoir.

La participation de la commune d'Ardes-sur-Couze pourrait se traduire aussi sur le terrain avec une implication de ses agents pour les transferts des déchets collectés dans ces deux locaux jusqu'à la déchetterie de Planove.

Mise en place d'un projet pour le compostage des déchets de la cantine d'Ardes-sur-Couze

Toujours dans l'objectif de réduire les tonnages collectés, Ardes communauté a souhaité développer un programme de prévention des déchets (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas).

Constatant que 30% des ordures ménagères sont composés de bio déchets, Ardes communauté a souhaité développer des actions autour de la promotion du compostage individuel et collectif. En complément des 130 composteurs individuels déjà livrés, il y a aussi une aire de compostage collectif installé au niveau du local déchet du Centre touristique. Elle est ouverte à la population de la commune ainsi qu'aux touristes du village vacances du Cézallier et est entretenue par les services techniques d'Ardes communauté.

Pour faire connaître cet équipement, une animation autour de la promotion du compostage a eu lieu à Ardes-sur-Couze et à Anzat-le-Luguet le 29 novembre 2014. Lors de cette animation qui avait pour but de donner à tous les bases des techniques du compostage la population a été incitée à apporter la collecte d'une semaine de sa production de bio déchets.

La cantine scolaire a également participé à cette démarche à titre expérimental. Résultat, 1 semaine de collecte des restes des repas de la cantine d'Ardes-sur-Couze, c'est 27 kg qui ont été détournés des Ordures ménagères. Si on extrapole c'est donc 999 kg de déchets pour une année scolaire !!!!

Cette initiative n'étant que ponctuelle le projet s'est arrêté malgré le bel exemple économique et écologique que cela représente. Il y a en effet un problème d'organisation à résoudre avant de recommencer cette collecte. Richard Finaud explique à l'assemblée que les déchets ne doivent pas être stockés même une journée à l'intérieur de la cantine pour des raisons sanitaires. Ils peuvent en revanche être stockés à l'extérieur du bâtiment.

Plusieurs propositions sont alors débattues ; il est retenu de mettre à disposition la cave qui est au-dessus des salles voutées dans lequel le personnel du Restaurant scolaire déposera le seau de bio déchets après chaque service.

Dans un second temps c'est Thierry Infante, agent d'Ardes communauté, qui fera le transport de ce lieu jusqu'aux composteurs installés au Centre touristique du Cézallier. Thierry est le référent d'Ardes communauté pour gérer cette plateforme et s'assure du bon fonctionnement et de l'équilibre du compost entre matière azotée et carbonée. Cette organisation est expérimentale et pourra être repensée par la suite.

D'autre part il y a une belle opportunité à saisir avec le dispositif école témoin financé par le VALTOM. Ce dispositif prend la forme d'un accompagnement technique et pédagogique dans une école par un animateur à l'environnement. Les enfants pourraient alors avoir l'opportunité de valoriser tout type d'actions autour de la prévention des déchets. Le dossier technique et fiche d'inscription seront disponibles sur le site internet du VALTOM en septembre 2015 (www.moinsdedechets.com) ainsi qu'une vidéo décrivant ce dispositif <http://www.moinsdedechets.com/ecoles-colleges-lycees-als-h-temoins.html>

Claire Folio et Isabelle Allezard feront la proposition à l'équipe éducative lors du prochain Conseil d'Ecole.

Tournée de collecte des OM

Pour conclure il est fait un point sur la collecte des ordures ménagères en rappelant les difficultés rencontrées pour réduire le coût de celle-ci (550 bacs collectés sur 4 tournée hebdomadaires de l'ordre de 130 km chacune). Une solution préconisée par la commission « Gestion et mutualisation » d'Ardes Communauté est de réduire à une tournée par semaine la collecte des ordures ménagères sur le bourg d'Ardes. Un test sur 2 mois, ne conservant que la tournée du vendredi, pourrait être réalisé et l'option de retour à 2 tournées semaine en été est envisagée si besoin. Le conseil donne un accord de principe à cette solution et souhaite qu'une information soit adressée à la population.

MODIFICATION DES STATUTS D'ARDES COMMUNAUTÉ

Le maire expose au conseil municipal le projet de modification des statuts d'Ardes Communauté approuvés par délibération du Conseil communautaire du 29 décembre 2014. Le Maire précise que conformément à la loi, cette modification des statuts doit être approuvée par les conseils municipaux à la majorité qualifiée. Accord unanime du conseil. (voir statuts ci-joint)

VOYAGE SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Le maire informe le Conseil municipal que le collège de Saint Germain Lembron organise un voyage scolaire pour certaines classes. Huit enfants résidants sur la commune d'Ardes sont concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une aide correspondant à 30% de la participation des familles soit :

- 37.20 € pour les collégiens ; FOLIO Marine, PINAUD Loris, RAYNAUD Mathys se rendant à Arles du 25 au 27 février 2015 (participation famille 124 €).

- 64.50 € pour la collégienne ; FERNANDES Amalia se rendant à ALLEMAGNE entre le 30 mars et le 03 avril 2015 (participation famille 215 €).
- 81 € pour la collégienne BROUILLON –LORiot Gloria se rendant en ANGLETERRE entre le 22 et le 27 février 2015 (participation famille 270 €).
- 87 € pour les collégiens ; CARRE Margaux, FABRE Louis, FINAUD Laurane se rendant en ESPAGNE du 30 mars au 03 avril 2015 (participation famille 290 €).

Cette aide sera versée directement aux familles après justificatif de la participation aux différents voyages.

REFERENT COMMUNAL « AMBROISIE »

L'ambrosie à feuille d'armoire est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Si l'ambrosie impacte l'état de santé des populations, elle porte également un préjudice croissant à la biodiversité et aux rendements agricoles. La région Auvergne subit l'invasion de cette plante qui se développe sur les terrains non entretenus, chantiers, linéaires des infrastructures routières et ferroviaires, berges de rivières et les terrains agricoles ou résidentiels. Le département du Puy de Dôme est fortement touché d'où l'importance d'une stratégie de prévention et d'observation pour maîtriser son expansion. Pour combattre l'ambrosie, le département s'est doté d'un arrêté préfectoral et pour que la lutte contre le développement de cette plante soit efficace, elle doit se faire dans le cadre d'actions territoriales coordonnées et inscrites dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'Agence Régionale de Santé a mis en place un comité technique régional et a élaboré un plan d'actions. Ce plan prévoit la mise en place d'un réseau de « référent ambrosie ». Sylvie MONIER décide de se porter volontaire, elle sera un atout majeur dans cette lutte, pourra sensibiliser la population au repérage des foyers d'ambrosie et veillera à l'élimination des plants repérés. A l'unanimité le conseil décide de nommer Sylvie MONIER « référente ambrosie » pour la commune d'Ardes sur Couze.

QUESTIONS DIVERSES

Villes et villages fleuris : La commune fait partie des 4509 communes labélisée « Villes et villages fleuris ». Afin de pérenniser l'action de l'équipe municipale et le travail au quotidien permettant la valorisation et l'attractivité du bourg qui contribuent à la qualité de vie des habitants et des visiteurs de notre commune, Bernard VEISSIERE propose de renouveler pour 2015 l'adhésion au conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 90 €. Accord unanime du Conseil. Le bilan de l'action réalisée en 2014 est attendu. A suivre

Tapis judo : Mme MORICEAU, Professeur de judo souhaite afin d'organiser un tournoi obtenir l'autorisation de transporter les tapis de judo du dojo à la salle multi activité. Le Maire rappelle la réticence des élus quand à la manipulation des tapis récemment acquis, mais souligne que le risque de détérioration est moindre dans la salle multi activité qu'en amenant les tapis sur le terrain municipal ou sous le marché aux veaux. A noter que l'association participe au regroupement des activités au sein d'Ardes Multisports. Accord du conseil.

Retro projecteur école primaire : La commune a équipé une salle de classe d'école primaire d'un tableau interactif numérique fonctionnant en réseau avec des ordinateurs portables. Aujourd'hui le retro projecteur associé à ce tableau numérique nécessite un changement de lampe. La société qui a installé le matériel conseille de procéder à un nettoyage complet de l'appareil en plus du changement de lampe, mais propose dans un même temps de nouveau équipement plus performant. Après en avoir délibéré le conseil décide de passer commande seulement de la lampe défectueuse au tarif de 130 € HT.

Local de la Poste : Thierry CARON a sollicité la commune pour louer un local afin de permettre à son ou ses chauffeurs de pouvoir déjeuner ou se détendre entre deux courses. Ce local devant être chauffé et avec sanitaires si possible. La commune possède au rez de chaussé du bureau de poste d'une pièce d'une douzaine de m² inutilisée. Guillaume ROUSSET a proposé à Thierry CARON ce local en précisant que pour être acceptable il pourrait être à défaut de sanitaires, équipé d'un point d'eau. Daniel MICHALON a demandé un devis à la SARL du SARRAN. Au vu du montant du devis le conseil souhaite demander des précisions à M DUMERGUE sur les équipements envisagés. Cette pièce n'ayant pas de destinée précise il semble inopportun de trop l'équiper en engageant des frais trop importants. A suivre.

Arrêt minute : En stationnement en permanence devant le point propre de la Place Croisière, des véhicules gênent l'accès au points propres et surtout empêche la collecte des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles. Afin de pallier à ce dysfonctionnement, le conseil souhaite mettre en place une signalisation

d'« arrêt minute » afin de réglementer le stationnement devant ce point propre. Un arrêté du Maire sera pris et un panneau apposé.

Stop carrefour Apathat : Le maire informe qu'il a été saisi par plusieurs personnes au sujet du stop du carrefour d'Apathat. Aux dires de celles-ci quand le véhicule est arrêté de façon à ce que le pare choc avant soit sur la ligne blanche, le conducteur n'a pas une vision suffisante sur la route d'Apathat pour voir si des véhicules arrivent. Il est donc tenté de s'arrêter après la ligne blanche et se met de fait en infraction. Le maire propose au conseil de se rapprocher des services du conseil général qui ont positionné la ligne blanche lors de la réfection du carrefour afin de voir si un remplacement de celle-ci est nécessaire et possible. A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Vitesse dans le Bourg : Lors d'un précédent conseil l'hypothèse de réaliser une « enquête d'opinion » auprès de la population sur la limitation de vitesse dans le bourg avait été évoquée. Bernard VEISSIERE propose aux membres du conseil de finaliser celle-ci en envoyant à la population le texte suivant :

« La loi limite la vitesse à 50km/heure dans les agglomérations à partir du panneau d'« entrée de bourg ». Certains avancent des raisons de sécurité pour réduire cette vitesse. Vous allez nous donner votre avis en complétant le bon ci-dessous et en le retournant en Mairie. Le choix proposé serait :

- Je suis pour le maintien de la limitation de vitesse à 50 km/h dans tout le bourg ?
- Je suis pour une limitation de la vitesse à 30 km/h dans tout le bourg ?
- Je suis pour une limitation de la vitesse à 30 km/h dans certaines rues ou portions de rues ; Si oui, lesquelles ? :

Accord du conseil pour cette consultation.

Eclairage Public : Certaines communes ont fait le choix d'éteindre tout l'éclairage public une partie de la nuit ; chacune à ses raisons qu'il s'agisse de la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité, la diminution de la facture, la diminution de consommation d'énergie. Pourquoi ne pas profiter de l'enquête en cours sur la vitesse du bourg et solliciter l'avis de la population sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. Bernard VEISSIERE indique qu'une étude technique est actuellement réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme. Au vu de ces deux éléments le conseil pourra se prononcer lors d'une prochaine réunion.

Chauffage école primaire : De gros dysfonctionnement perturbe le chauffage de l'école primaire. La société CHASTANG qui effectue la maintenance pour Weya de la chaufferie bois a détecté une fuite sur le conduit acier qui traverse la cour pour alimenter le bâtiment neuf et effectué une réparation provisoire. Aujourd'hui, la société nous propose un devis d'un montant forfaitaire de 5 124.00 € HT pour le remplacement du tuyau qui traverse la cour. Le conseil souhaite un devis plus détaillé et s'étonne du montant car le tuyau à remplacer est situé sous des dalles amovibles. Il semble aussi nécessaire de demander d'autres devis. A suivre.

Cave Marché aux veaux : Jacques THERME relate aux membres du conseil la visite qu'il a effectuée en compagnie de Gilbert BRINGER (DDT) et de Michel BOURDIOL de la cave de Madame DENEULENAERE située 17 Place du marché. Il semble qu'à la suite d'une infiltration d'eau ou d'une fuite sur la conduite d'eau la voûte de la cave s'est effondrée sous le passage de la conduite d'eau. Reste à définir la réalité des causes du dommage et les responsabilités de chacun ; l'effondrement semble se situer sous le domaine public communal et non sous la route départementale. Le Syndicat du Cézallier propose de procéder à la protection de la conduite mais n'interviendra pas sur l'effondrement de la voûte. Le conseil décide de demander à la propriétaire de faire une déclaration à son assurance et d'attendre les conclusions de celle-ci. A suivre.

Tracteur Tondeuse : Un devis pour la réparation du tracteur tondeuse d'un montant de 3 000.00 € HT est présenté par la commission travaux. La commission suggère l'acquisition de matériel neuf (20 000.00 €) qui pourra répondre à d'autres usages, servir de locomotion supplémentaire pour les agents car pouvant réglementairement rouler sur route.

Ce tracteur tondeuse permettrait en effet de bénéficier d'un véhicule supplémentaire, polyvalent et tout terrains, capable d'assurer l'arrosage, le débroussaillage, divers petits travaux, et l'entretien du cimetière inaccessible avec le gros tracteur. Bernard VEISSIERE interroge les membres du conseil sur l'opportunité d'achat commun avec VPTI et la Maison de retraite afin de mutualiser les dépenses. Les élus de la

commission travaux n'adhèrent pas à cette solution qui priverait la commune d'un employé municipal en période estivale déjà surchargée et d'un outil de travail important plusieurs fois par mois. Sylvie MONIER

précise que le coût proposé est prévu pour du matériel neuf, et qu'il serait bon de faire des recherches sur le marché de l'occasion.

La réflexion (occasion, mutualisation,...) doit se poursuivre dans l'attente de connaître les capacités budgétaires de la commune d'ici fin mars.

Pour rappel Jacques THERME rappelle que le matériel de déneigement, la saleuse (5600.00 € HT) et la lame de déneigement (4 600.00 € HT) ont été commandé chez FAVIER.

Armoires salles associatives : La salle associative communale située 17 rue du Commerce est équipée avec des armoires métalliques provenant de l'ancienne trésorerie. Les services techniques d'Ardes communauté en pleine restructuration ont besoin d'éléments de rangement solides se proposent de récupérer ces armoires métalliques et d'acheter à la place des armoires pour du rangement traditionnel (fermants à clés) qui continueront à être mises à dispositions des associations. Accord du conseil.

Clôture de la séance à 20 h 30.